

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt deux octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean JOURDEN, Maire

Etaient présents : MM JOURDEN-MARTIN-MOISAN-LE GUEN-BOULVARD-THORAVAL  
Mmes LE YAN-GAUTIER-KERYER

Absente excusée : Elise MOISAN donnant pouvoir à Guy MOISAN

Secrétaire de séance : Mme Pascale LE YAN

Ouverture de la séance à 20h00

Le procès verbal de la réunion du 16 juin 2010 est approuvé.

## Dossier Maryvonne

Monsieur le Maire résume la situation de CABEL Maryvonne :

- Lecture de sa lettre de démission du 31 aout 2010,
- du courrier du centre de gestion
- du chèque encaissé au non de CABEL Yvette

Le Maire pose la question sur la décision qui doit être prise :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide

- Un courrier lui sera envoyé lui demandant de régulariser sa situation sous une semaine sous peine de poursuite judiciaire.

Il a été décidé que la commune payera les factures impayées au Centre Leclerc, et demandera le remboursement de celles-ci à Maryvonne.

## Programme voirie

Pascal Martin fait le rapport sur les travaux des routes.

Afin de payer l'entreprise HELARY pour les travaux des routes, 38.000 €, il ne reste que 22.000 € de budget. Un prêt sera prévu afin de financer les travaux.

La route d'Avaugour a été déclaré en sinistre, 3.000€ (montant des travaux pour cette route) devront être remboursés à la commune.

Une solution est proposée :

- Faire établir des devis d'entretien pour prolonger la durée de vie des routes
- Entretien des chemins les années où les routes ne sont pas faites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité

## Portail Mairie

Monsieur le Maire propose de mettre un portail à l'entrée de la mairie, il procède à la lecture du devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de choisir l'entreprise Jean HOUERFF.

Le montant des travaux s'élève à 2.351,34 €, la couleur du portail sera verte.

Une remarque sera faite sur la section du portail, qui semble être grossière.

## Portail cimetière

Monsieur le Maire procède à la lecture des devis concernant le portail du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de choisir l'entreprise « Camille SELEBARD », la couleur du portail sera noire. Le montant des travaux s'élève à 2.714,92 €.

Il est fait état qu'une remise sera demandée.

## Lampadaire, éclairage du bourg

Monsieur le Maire propose la modification des horaires de l'éclairage public dans le bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

Un nouveau créneau horaire sera mis en place pour l'hiver :

- En semaine : 6h-8h et 18h-22h
- Vendredi et dimanche : jusqu'à minuit
- Samedi : jusqu'à 4h

Thierry CREURER (artisan électricien) offre une lampe pour la salle polyvalente

## Projet boulo-drome

Il a été fait constat que le boulo-drome s'abîme sur l'arrière, des solutions sont à trouver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Il faut prolonger la durée de vie du boulo-drome, pour cela 2 solutions :

- Protéger les panes arrières de la pluie par des bandes de rives
- Fermer la devanture pour protéger du vent et ainsi garder un peu de chaleur

## Congélateur école

Le congélateur de la cantine ne fonctionne plus, il est impératif de le changer le plus rapidement possible, plusieurs devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Choisi l'entreprise de PULSAT de Bégard, pour un congélateur armoire Brandt pour le montant de 571€

## Préau école

Après étude de plusieurs devis, le choix se porterait sur l'entreprise COUGNAUD pour un devis de 35.000 €

Une demande est faite sur des toilettes pour handicapés.

La dalle béton, où sera posé le préau, est à prévoir dans le devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Une remise sera demandée

Un prêt global sera prévu pour l'ensemble des travaux (préau, route, boulodrome)

## Contrat de territoire

Le contrat de Territoire porte sur la prévention des accidents du travail.

La Communauté de Communes Chatelaudren-Plouagat, par le biais du Centre de Gestion prévoit des démarches notamment, évaluer les risques et les inscrire dans un Document Unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le conseil accepte le contrat de territoire, en émettant une remarque sur le montant alloué par rapport au budget de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation du cadastre numérique mis en place par la Communauté de Communes de Chatelaudren-Plouagat

Questions diverses :

## Chemin randonnée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une réflexion sur la réalisation

## Fleurissement

Les aménagements prévus sont le talus du boulodrome et la prairie fleurie.

Monsieur le Maire expose les devis proposés par l'entreprise TILLY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide de ne pas retenir cette entreprise et de chercher d'autres devis.

## Tables d'école

Muriel GAUTIER se propose d'aller chercher 8 tables d'écoliers à 10 euros pièce, près d'Orléans et demande à ce que la mairie finance le coût de trajet, ce qui a été accordé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Clôture de séance : 23h 30

A Saint Péver, le 2 novembre 2010

Le secrétaire de séance  
Pascale LE YAN

Le Maire  
Jean JOURDEN